

Liste des Pièces à fournir pour un divorce autre que par consentement mutuel

(Divorce accepté, pour altération définitive du lien conjugal et pour faute)

- La copie intégrale en original de l'acte de mariage datant de moins de trois mois
- La copie intégrale en original de l'acte de naissance de l'époux qui saisit le Juge aux affaires familiales
- La copie intégrale en original de l'acte des naissances des enfants datant de moins de trois mois
- La copie intégrale du livret de famille
- La copie de la pièce d'identité de l'époux recto verso
- La copie de la carte d'immatriculation à la sécurité sociale de l'époux
- Les coordonnées des caisses de retraite
- Le dernier avis d'imposition de l'époux ou celui du couple
- Les six derniers bulletins de salaire de l'époux ou autres justificatifs de revenus (ex : versements: d'allocation pôle emploi..)
- Les trois derniers avis de notification de droits de la C.A.F (si allocations familiales)
- La copie des éventuels contrats de prêts en cours
- Quittances de loyer
- Les factures et justificatifs des charges (EDG-GDF, Abonnement téléphonique, internet, frais pour les enfants, assurance voiture, assurance habitation, assurance santé etc.)
- Le tableau de budget complété accompagné des pièces justificatives (Le tableau est à télécharger sur le site)
- Les éventuelles attestations destinées à être produites dans le cadre de la procédure (Le modèle d'attestation est téléchargeable sur le site)